



16ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 4863 | De M. Olivier Falorni (Démocrate (MoDem et Indépendants) - Charente-Maritime) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse | | Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse |
| Rubrique >enseignement secondaire | Tête d'analyse >Suppression de l'enseignement de la technologie en classe de sixième | Analyse > Suppression de l'enseignement de la technologie en classe de sixième. |
| Question publiée au JO le : 24/01/2023 Réponse publiée au JO le : 04/04/2023 page : 3114 | | |

Texte de la question

M. Olivier Falorni appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la réforme du collège et notamment à propos de la suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième. Dans une annonce faite récemment par le ministre, on apprend que les élèves de sixième bénéficieront d'un enseignement supplémentaire d'une heure par semaine, en français ou en mathématiques et par petits groupes, pour un renforcement ou un approfondissement, selon le niveau des élèves. Aussi, des circulaires ministérielles publiées ces jours derniers indiquent que cette heure sera obligatoire pour tous les élèves de sixième et qu'elle se fera à horaires constants pour les élèves, soit 26 heures par semaine. C'est l'enseignement de la technologie qui a été sacrifié pour laisser sa place à la maîtrise des fondamentaux. L'enseignement de la technologie est un enseignement fondamental, qui participe aux enjeux futurs des transformations techniques et technologiques de demain. C'est un enseignement général qui, au même titre que l'ensemble des disciplines du collège, fait grandir les élèves par un enseignement et une culture commune. La technologie fait partie des disciplines du collège qui valorisent les initiatives collectives des élèves et qui bien souvent donne un peu de répit aux élèves en difficulté. Cela leur donne l'occasion de mettre en valeur des qualités souvent peu exploitées par d'autres matières. Retirer la technologie aurait une portée très négative pour les élèves et leur famille. C'est pourquoi il lui demande de ne pas supprimer l'enseignement de la technologie en classe de sixième.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour



concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.